



# ASSOCIATION RENCONTRES & LOISIRS

## Service de Prévention Spécialisée

# PROJET DE SERVICE 2019-2023

CONCERNE LES VILLES ET LES TERRITOIRES D'INTERVENTION :

- Carvin : Fosse IV et Plantigeons
- Oignies : Declercq et Justice
- Libercourt : Garguetelles, quartier de la Gare
- Courrières : Léon Blum

Siège Social/bureau : 81 rue Victor Hugo - 62590 OIGNIES  
Tél. : 03.21.37.01.40 - Fax : 03.21.37.30.13  
Site internet : [www.rl-action-sociale.fr](http://www.rl-action-sociale.fr)

# S O M M A I R E

---

## INTRODUCTION

---

### I La prévention spécialisée

---

<b>1. Historique de la prévention spécialisée.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Le contexte législatif .....</b>	<b>2</b>
<b>3. Le secteur en chiffres.....</b>	<b>4</b>
<b>4. Définition .....</b>	<b>4</b>

### II L'association

---

<b>1. Présentation générale .....</b>	<b>5</b>
<b>2. L'Organigramme .....</b>	<b>6</b>
<b>3. Le public.....</b>	<b>7</b>
<b>4. Le financement.....</b>	<b>7</b>

### III Organisation du service de Prévention spécialisée

---

<b>1. Territoires d'intervention .....</b>	<b>8</b>
<b>2. La gestion des ressources humaines du service de Prévention spécialisée .....</b>	<b>8</b>
2.1 Les fonctions .....	8
2.1.1 Directrice .....	8
2.1.2 CDS .....	9
2.1.3 Comptable .....	9
2.1.4 Secrétaire administratif.....	9
2.1.5 Educateurs spécialisés .....	9
2.1.6 Contribution à la formation des stagiaires des écoles et instituts .....	9
2.2 La formation continue .....	10
2.3 La gestion des congés.....	10
2.4 L'aménagement du temps de travail .....	10
2.5 La gestion des situations de crise et les risques psychosociaux .....	11
<b>3. Les temps institutionnels.....</b>	<b>11</b>

3.1 La réunion générale.....	11
3.2 La réunion de service .....	11
3.3 La réunion de direction .....	12
3.4 Le comité de pilotage de l'évaluation interne .....	12
3.5 L'analyse de la pratique .....	12
<b>4. Les moyens matériels .....</b>	<b>12</b>
4.1 Les locaux administratifs .....	12
4.2 Les locaux éducatifs.....	12
4.3 Les véhicules de service.....	13

## IV Les modalités de fonctionnement

---

<b>1. Le diagnostic .....</b>	<b>14</b>
<b>2. Les modalités d'intervention .....</b>	<b>14</b>
2.1 La présence sociale .....	14
2.2 Les actions collectives .....	14
2.3 Les accompagnements individualisés .....	15
2.4 Les actions partenariales .....	15
2.5 Le Développement Social Local .....	16

## V Projet de Fonctionnement et Projet Educatif 2018/2022

---

### CONCLUSION

---

### ANNEXES

---

<b>1. Les Diagnostics .....</b>	<b>44</b>
<b>2. Le lexique des partenaires .....</b>	<b>49</b>

# INTRODUCTION

---

La fin de l'année 2017 et l'année 2018 ont vu se mettre en place une nouvelle gouvernance au sein de l'association tant au niveau des membres du Conseil d'administration que de la direction.

L'action entreprise a fait l'objet d'un plan co-construit par l'équipe de direction et l'équipe éducative sur la base de constats ayant été exprimés sur des temps dédiés.

Ce projet de service se présente donc en trois temps :

Un premier temps explicite les modalités d'organisation du service en les inscrivant dans le cadre légal et les directives départementales.

Un deuxième temps rend compte du projet de fonctionnement. Celui-ci traduit l'évolution de la pratique à l'interne notamment en termes de recueil de données.

Enfin, le troisième développement énonce le projet éducatif. Il se traduit par une photographie du travail réalisé par l'équipe éducative et les pistes d'évolutions sur ces 5 années.

La méthodologie de projet servant de cadre de référence.

# I La prévention spécialisée

---

## 1. Historique de la prévention spécialisée

Un tour d’horizon du contexte général qui constitue le terreau de la prévention nous amène à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Une prise de conscience progressive et un nouveau regard de la société française va être porté sur l’enfant. On distinguera peu à peu «l’enfant dangereux et l’enfant en danger». La fonction d’éducateur spécialisé apparaît et différents dispositifs se mettent en place privilégiant les internats. La question du financement et donc du coût est rapidement évoquée. La volonté de trouver des solutions pour les jeunes qui ne pouvaient se conformer à ces dispositifs ouvre la porte à des initiatives.

Parmi-elles, celle de Fernand Deligny, qui est considéré comme l’un des initiateurs de la prévention spécialisée. A partir de 1943, il préconise « d’être là où les jeunes sont, entrer dans les groupes pour en connaître la langue, les habitudes, les mœurs pour les ramener vers la vie sociale usuelle»<sup>1</sup>. Il faut comprendre que les premiers éducateurs en prévention spécialisée étaient des bénévoles agissant sans mandat, sans autorisation et sans réglementation. Les premiers clubs apparaissent dans le courant des années 1950 rattachés à des locaux qui se créent çà et là. Il demeure, dans l’imaginaire collectif, la vision de blousons noirs se définissant avant tout comme « éducateur de rue » souvent guidés par leur militantisme.

## 2. Le contexte législatif

**L’arrêté du 4 juillet 1972** énonce clairement les fondements de la prévention spécialisée en posant quatre principes :

- L’absence de mandat nominatif,
- La libre adhésion,
- L’anonymat,
- La non institutionnalisation des actions.

---

<sup>1</sup>

Ces principes ont été réactualisés dans le Pas-de-Calais en 2002 dans le cadre de référence départemental de l'Assemblée des Départements de France :

- Une commande publique,
- La recherche de l'accord,
- La confidentialité,
- L'inter-institutionnalisation et le partenariat.

La prévention spécialisée est alors présentée comme :

- Une pratique éducative spécifique en perpétuelle adaptation,
- Dirigée prioritairement vers les jeunes de moins de 21 ans,
- Inscrite dans une perspective de relais,
- Liée étroitement à la dynamique des projets territoriaux,
- Constitutive du projet social du département,
- Requérant une évaluation régulière,
- Nécessairement discrète et inscrite dans la durée,
- Contribuant à la lutte contre la violence, l'exclusion et la marginalisation.

Cet arrêté pose ainsi les modalités d'autorisation de fonctionnement et de subvention.

**La loi 86-17 du 6 janvier 1986** énonce que les actions doivent prévenir la marginalisation et l'inadaptation des jeunes et de leurs familles.

**L'article 82 de la loi du 2 janvier 2002-2** réintroduit la Prévention spécialisée parmi les missions du service de l'aide sociale à l'enfance et de la famille du département.

**L'ordonnance N° 2005-1477 du 1<sup>er</sup> décembre 2005** positionne la Prévention spécialisée dans les missions d'aide sociale à l'enfance du Conseil Général.

**Les schémas départementaux** guident ainsi l'action sur leur territoire.

Enfin, **la loi du 5 mars 2007** réformant la Protection de l'enfance fait de la Prévention un axe majeur de la Protection de l'enfance.

### **3. le secteur en chiffres**

Le secteur de la prévention spécialisée représentait en 2016, 254 acteurs gestionnaires répertoriés et services publics municipaux et départementaux, pour 3600 postes éducatifs<sup>2</sup>. Comparativement, on dénombrait 263 « clubs de prévention » en 1973 et 600 au milieu des années 80.

Des disparités sont constatables sur un même département avec des zones pourvues et d'autres non.

### **4. Définition**

#### **Un secteur aux multiples modalités d'intervention**

On constate des fonctionnements très variés misant sur des priorités propres à chaque association.

Il n'existe pas aujourd'hui une seule et même définition du travail en prévention spécialisée mais des domaines d'intervention plus ou moins investis selon les territoires. Tous les services de prévention spécialisée ayant leur spécificité d'action.

*« En matière de prévention spécialisée, le seul critère de pertinence est celui de l'efficacité de l'action. Confrontée aux réalités, la pratique sociale engendre des solutions que n'aurait pas imaginées la théorie. De la diversité des situations naissent différentes réponses. C'est pourquoi chaque association de Prévention Spécialisée, dans son contexte particulier, a développé un savoir faire qui lui est propre. »<sup>3</sup>*

---

<sup>2</sup> Source : Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée

<sup>3</sup> Guillaumey, C, (2007). Pensée plurielle, éducation et prévention spécialisée. De Boeck Supérieur

## II L'association

### 1. Présentation générale

L'association Rencontres et loisirs a été créée en 1966. Elle n'était constituée alors uniquement que d'un « club de prévention » principalement géré par des bénévoles. Elle s'est dotée d'un Conseil d'administration et d'un bureau qui déterminent les orientations de l'activité et veillent à leur mise en œuvre.

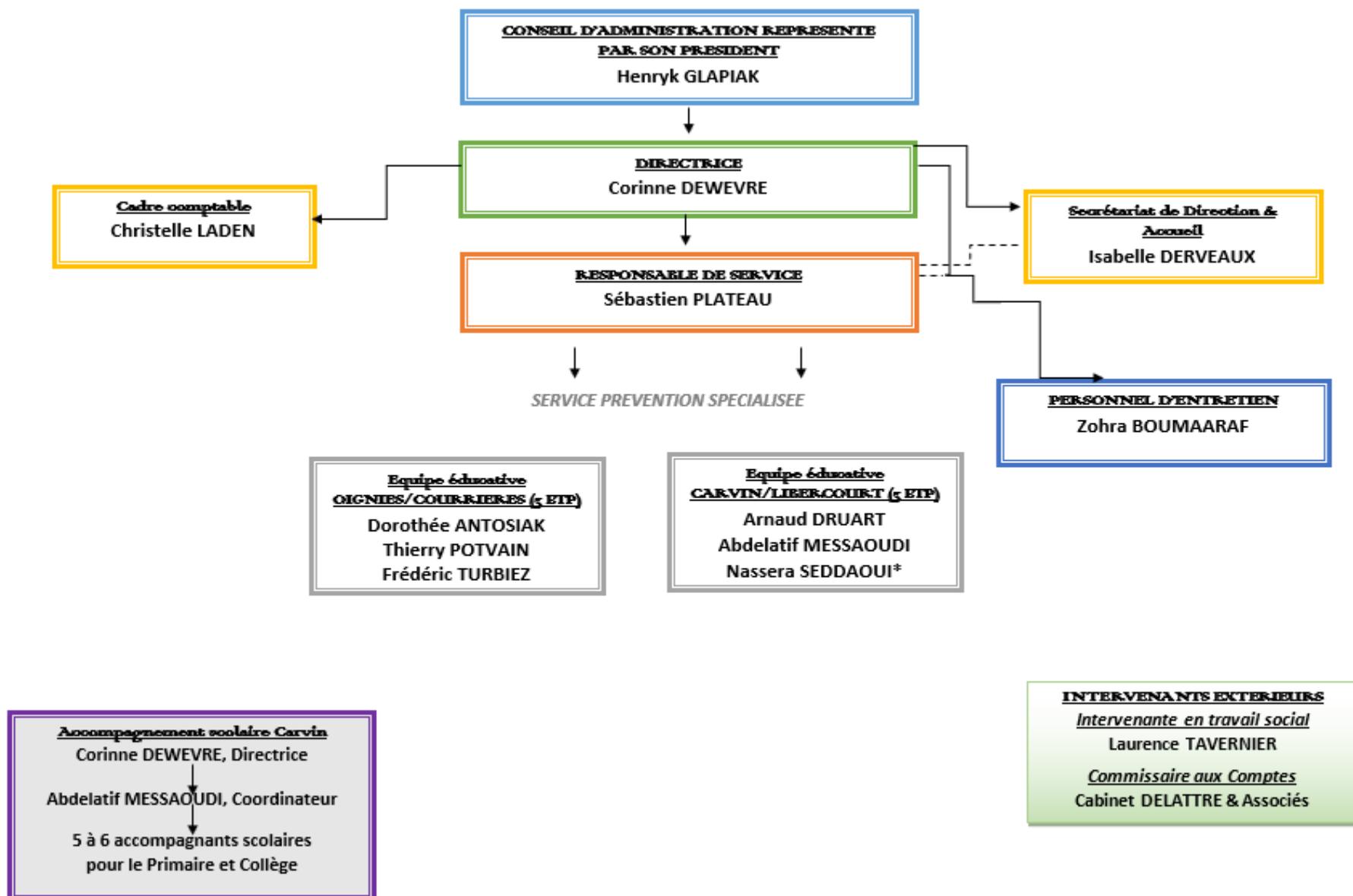
Son développement a été croissant pour aboutir à la constitution d'une équipe de 6 éducateurs depuis 2011. En parallèle, différents dispositifs en lien avec l'Habitat ont contribué à son expansion et son rayonnement sur le territoire de la CAHC. (Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin)

- création du service HABITAT par l'ouverture de 17 places d'Allocation Logement Temporaire en 2002,
- création du service FSL en 2011 consécutif à la reprise d'une association,
- création du dispositif TREMPLINS en 2016,
- création d'un CLLAJ en mai 2016,

Des « passerelles » sont possibles entre les accompagnements réalisés sur le service de Prévention et ceux réalisés sur le service Habitat. De même, les professionnels participent parfois à des projets, des réunions ou des formations communs. Le siège de l'association situé à Oignies regroupe l'ensemble de l'activité.



## 2. Organigramme du service de Prévention Spécialisée



\* Déléguée du Personnel depuis 2015

Le service de prévention spécialisé est actuellement composé de 6 éducateurs spécialisés. Deux équipes de 3 éducateurs interviennent sur deux secteurs regroupant chacun quatre communes. Des quartiers d'intervention supplémentaires ont été décidés en 2003 puis en 2011 faisant passer l'équipe de 3 à 5 personnes puis à 6.

### **3. Le public**

Depuis 2011, l'implication des professionnels s'est orientée vers les jeunes âgés de 11 à 15 ans. Il s'agit d'une volonté associative en respect des directives du schéma départemental.

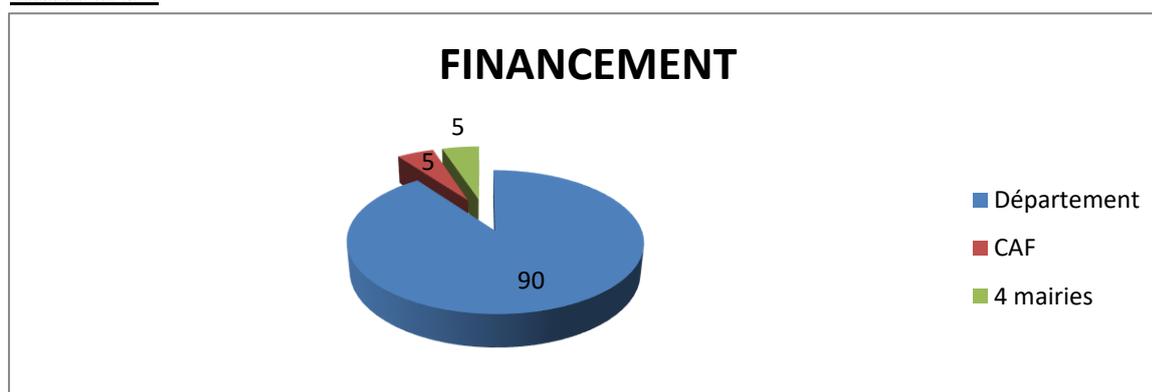
Néanmoins, cette donnée n'est pas limitative et de nombreuses actions sont mises en place à destination des familles et des jeunes de 16 à 25 ans.

### **4. Le financement**

Dans un rapport de 2016, la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques indique qu'en 2014 le budget de l'ASE s'élevait à 7,5 milliards d'euros. « Les mesures de Prévention spécialisées représentaient 3% de ce budget soit 259 millions d'euros avec une réduction notable de -3% depuis 2013 et -8% depuis 2010 »<sup>4</sup>.

Le financement du service de prévention spécialisée est principalement issu du département du Pas-de-Calais :

**Graphique exprimant en pourcentage la part de chaque financeur du service de prévention spécialisée de l'association.**



<sup>4</sup> Source : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, « Dépenses d'aides sociales départementales en 2014 » document de travail en 2016.

# III Organisation du service de Prévention spécialisée

## 1. Territoires d'intervention



## 2. La gestion des ressources humaines du service de Prévention spécialisée

### 2.1 Les fonctions

#### 2.1.1 Directrice

La Directrice met en œuvre les décisions du conseil d'administration et favorise le développement de l'association dans le respect du projet associatif et du projet éducatif. Elle est chargée de mettre en place les moyens nécessaires à la réalisation des diverses actions et activités de l'association dans le respect des textes en vigueur et des attentes du public, dans la stratégie de l'intérêt local.

### **2.1.2 Chef De Service**

Le CDS est garant du pilotage et de la coordination des actions mises en œuvre au sein de l'association. Il participe à différentes instances afin d'être force de propositions et apports de connaissances dans différents domaines :

- réunions mensuelles avec les CDS du Pas-de-Calais,
- réunions auprès du CNLAPS,
- colloques et temps de travail sur de nouvelles orientations de travail, des spécificités du public....

Il s'inscrit également dans une démarche partenariale active.

### **2.1.3 Comptable**

En charge de la comptabilité associative, la comptable est impliquée dans certaines dimensions RH comme la gestion des congés et du recueil de données.

### **2.1.4 Secrétaire administratif**

En charge du secrétariat, la secrétaire est impliquée dans la constitution de dossiers de demandes de subventions, d'agréments en lien avec la Direction. Elle saisie tous les documents administratifs divers à la préparation des différentes actions de "Développement social local de quartier" menées. Elle envoie les différentes invitations aux financeurs, partenaires et autres".

### **2.1.5 Educateurs spécialisés**

Les éducateurs spécialisés animent l'ensemble des activités à destination du public. Ils développent des projets et des partenariats. Ils participent à des instances (GPDS, CLS, CESC...). Pour certaines d'entre-elles comme le CLS, il est également souhaité la présence d'un membre de la Direction .

### **2.1.6 Contribution à la formation des stagiaires des écoles et instituts**

L'association accompagne des stagiaires issus des différentes écoles et instituts de formation. Ils bénéficient d'un espace de documentation et de travail. Après un entretien avec le CDS, un référent est nommé au sein de l'équipe éducative. Ce dernier est en charge de l'accompagnement et du bilan de stage. Un projet d'accueil du stagiaire est donné en début de stage.

Un temps dévaluation formel est mis en place en fin de stage en présence du CDS et en réunion d'équipe. Le formateur du centre de formation est reçu par le référent du stagiaire et un membre de l'équipe de direction pour un bilan intermédiaire.

## **2.2 La formation continue**

L'association offre à l'ensemble des salariés la possibilité de se former afin d'acquérir de nouvelles compétences ou de nouvelles connaissances. Cette volonté associative est en lien avec le souci que chacun puisse être force de proposition et en capacité d'adaptation et de réactivité. L'équipe de direction et l'équipe éducative sont en veille permanente sur les possibilités de formation ou d'information continue.

Ainsi, se décide en réunion d'équipe les priorités et les salariés concernés.

Il peut s'agir de colloques, de réunions de travail, de réunions d'information, d'ateliers, de journées thématiques...

En parallèle, chaque salarié est invité à une montée en compétence par le biais du plan de formation. En 2018, une salariée entame une deuxième année de formation diplômante et un salarié débute une formation de cadre.

## **2.3 La gestion des congés**

Les droits aux congés des salariés sont définis dans la convention 66. L'association se conforme à ce règlement.

Une procédure se met en place à compter d'octobre 2018 pour faciliter l'anticipation à la fois nécessaire à l'organisation des projets et l'organisation personnelle.

## **2.4 L'aménagement du temps de travail**

Les emplois du temps prévisionnels sont validés à chaque fin de semaine pour être affichés dès le début de la semaine suivante. Chaque éducateur est autonome dans la prévision de son planning. La réunion d'équipe permet un réajustement au regard du code du travail si nécessaire en présence du Chef De Service.

L'emploi du temps réalisé est validé selon une procédure et permet un recueil des données tant sur le plan de la gestion RH que sur la nature de l'activité.

## **2.5 La gestion des situations de crise et les risques psychosociaux**

Document unique de prévention des risques psychosociaux" (DUERP) mis en place le 28 juillet 2015 en collaboration avec le service de santé au travail. Un comité de pilotage a été créé composé d'administrateurs (Président, Vice-Présidente et administrateurs), de la Direction (Directrice adjointe mandatée par le Directeur), la Déléguée du Personnel, 3 salariés représentant chaque service.

Après plusieurs échanges entre les membres du comité de pilotage, un questionnaire a été établi par certains membres du comité de pilotage et distribué à tous les salariés. Après analyse des questionnaires, le comité de pilotage a suggéré de mettre en place des formations ou des protocoles : protocole de Bien-Etre, formation Equipier 1er secours avec les pompiers, formation pour la conduite professionnelle pour les 6 éducateurs du service de prévention, formation "extincteur et sécurités" pour les salariés inscrits, formation Bientraitance obligatoire pour les salariés éducatifs, administratifs et technique présents et en contact avec le public.

L'association s'inscrit dans les règles énoncées pour la protection des données personnelles. Une procédure a été travaillée afin de garantir une confidentialité aux publics. Des temps de formation ont été prévus pour 5 salariés et un comité RGPD se met en place en novembre 2018 pour gérer le suivi de la mise en conformité.

## **3. Les temps institutionnels**

### **3.1 La réunion générale**

A raison d'une réunion d'1H30 par trimestre, elle permet de relayer des informations générales à l'ensemble des services de l'association.

### **3.2 La réunion de service**

Chaque lundi matin, hormis les périodes de vacances scolaires, l'équipe de prévention spécialisée se réunit en présence du Responsable de service. Sa durée est variable et ajustée en fonction de l'ordre du jour prévisionnel. La durée maximale étant de 3 heures. Elle permet de coordonner les actions, les emplois du temps, la logistique (véhicule). Elle est un temps d'échange sur des situations complexes, des orientations de projets, des bilans d'actions. L'information y est descendante et ascendante.

### **3.3 La réunion de direction**

Les réunions de Direction sont des temps de concertations et de stratégies. Elles ont lieu une fois par semaine entre le chef de service et la Directrice. Le chef de service évoque les points à éclaircir suite à la réunion de service. Elles sont indispensables au niveau de la cohérence de l'action et des réponses, de la réactivité. Elles permettent de réajuster ou d'envisager des procédures en cas de nécessité.

### **3.4 Le comité de pilotage de l'évaluation interne**

La première évaluation interne s'est déroulée en mai 2014. Il s'en est suivi l'évaluation externe en septembre 2015.

Un COPIL institué vise à améliorer les axes identifiés lors de l'évaluation interne. Il se réunit selon une temporalité définie.

Selon les préconisations de l'évaluation externe, chaque année, les binômes composés par les éducateurs reprennent les données et font une analyse du référentiel.

### **3.5 L'analyse de la pratique**

Des séances de GAP de 3h ont été organisées tous les deux mois en 2018 afin d'évoquer les situations complexes rencontrées par les professionnels. Ces séances se poursuivront selon une temporalité d'une séance de 2 heures tous les trimestres. Cette analyse est faite par un intervenant extérieur de l'association Promocom.

## **4. Les moyens matériels**

### **4.1 Les locaux administratifs**

- ✓ **Le siège social**: 81 Rue Victor Hugo – OIGNIES

### **4.2 Les locaux éducatifs**

- ✓ **Le local de Carvin** : Salle Prévert - Rue Cyprien Quinet – CARVIN
- ✓ **Le local de Courrières** : Local sis au Centre Culturel Le Travelling de COURRIERES mis à la disposition des éducateurs.

### 4.3 Les véhicules de service

- ⇒ 3 Véhicules 9 Places
- ⇒ 1 véhicule 9 places allongé
- ⇒ 1 Peugeot 208, 5 Places
- ⇒ deux véhicules neuf places et 2 véhicule de neuf places allongés

## **IV Les modalités de fonctionnement**

---

### **1. Le diagnostic**

Un diagnostic de territoire a été mis en place de juin 2018 à septembre 2018. Il permet de recenser les besoins et attentes du public. Les résultats de ce diagnostic sont retranscrits en annexe. Ils ont constitué une base complémentaire à la détermination des objectifs de travail.

### **2. Les modalités d'intervention**

#### **2.1 La présence sociale**

**La présence sociale** s'organise sur 4 communes. Des quartiers d'intervention ont été définis par le Département en accord avec les mairies sur la base d'un diagnostic. Les professionnels maintiennent une présence mobile et adaptative dans le but de créer du lien, d'être identifiés, d'établir un échange, une relation.

Un temps de travail réalisé par des éducateurs spécialisés exclusivement en dehors du local, c'est-à-dire par une présence dans la rue, dans l'espace public.

S'approcher du jeune, du groupe, sans outil spécifique, sauf l'envie et la parole comme outil de médiation.

La proximité permet une approche globale de la personne sans se limiter aux symptômes que sont la violence, la délinquance, et autres dépendances, il est nécessaire d'être disponible à la rencontre de l'autre.

L'espace de rencontre offre aux jeunes une relation d'aide à l'adulte, relation qu'ils peuvent librement accepter basée sur la confiance et un accompagnement dans la durée.

#### **2.2 Les actions collectives**

Le local d'accueil, les sorties et activités à thèmes, contribuent à la connaissance, à apprendre à savoir, à savoir faire, à savoir être dans la valorisation. Ces outils permettent à l'équipe de mettre en place d'autres références, qui produisent des critiques et des choix et favorisent l'autonomie, la mobilité.

Les actions collectives sont des outils à dimension éducative. Elles favorisent un changement, une évolution positive et une prise en charge individuelle des jeunes et de leurs familles.

C'est l'interaction entre les individus, les groupes et le territoire qui constituent toute la spécificité et l'intérêt de la prévention spécialisée.

### 2.3 Les accompagnements individualisés

**L'accompagnement individuel** est une action socio-éducative auprès d'un jeune en souffrance et/ou en risque de marginalisation et des familles, sans mandat nominatif, dans le respect de leur libre adhésion et de la confidentialité. Il s'agit d'une approche dite globale parce qu'elle ne se fonde pas sur le traitement du symptôme mais prend en compte et agit sur l'environnement du jeune.

L'accompagnement peut avoir des modalités très diversifiées, soutien ponctuel ou de longue durée, mais toujours dans une relation de confiance et de respect mutuel.

La prévention spécialisée c'est le trait d'union entre le droit commun, les jeunes et les familles... elle travaille dans des interstices, une forme de micro chirurgie de l'accompagnement éducatif.

### 2.4 Les actions partenariales

Les éducateurs connaissent un certain nombre de situations qui nécessitent des passages de relais ciblés impliquant des professionnels qualifiés et constitués en réseau de partenaires au vue des besoins identifiés.

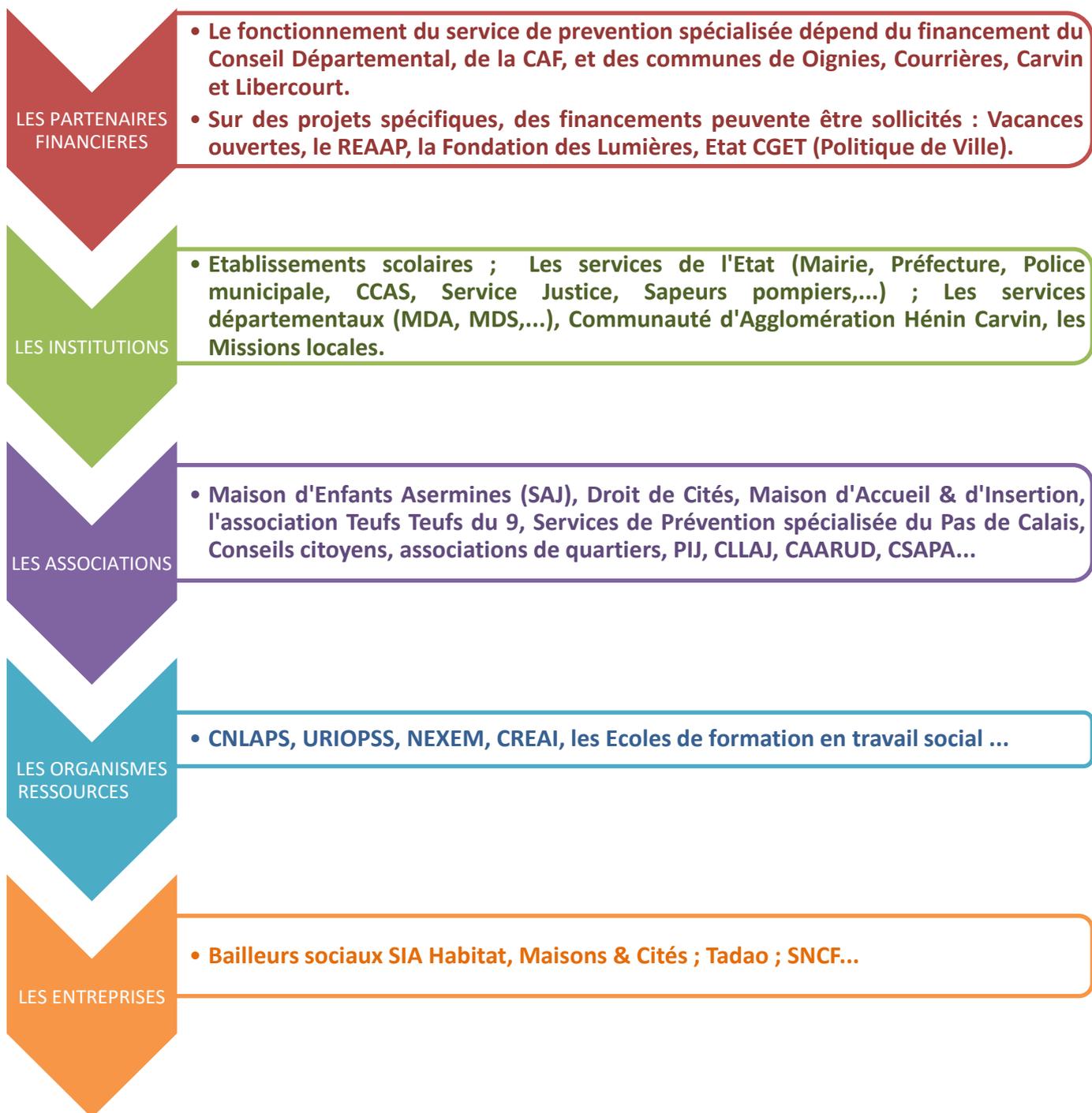
En fonction de ceux-ci, la mise en relation se fera par exemple avec des professionnels du champ social (MDS), de la santé, de l'éducation (Education nationale) de l'emploi et de l'insertion (Mission locale), du droit et de la justice, de la citoyenneté (mairies, ...).

Les professionnels développent ainsi chacune de leurs actions avec et pour les publics en s'associant ou en provoquant une démarche partenariale.

La liste des partenariats s'enrichit donc à mesure de la mise en place de chaque action nouvellement établie.

Les 8 services de prévention spécialisés du Pas-de -calais travaillent en partenariat sur différents projets afin de mutualiser leur savoir-faire.

**Le partenariat** doit s'ajuster en fonction des besoins des jeunes, des familles et des quartiers et en fonction des autres acteurs, des « nouveaux métiers » et des nouvelles orientations politiques....



### ***2.5 Le Développement Social Local***

La prévention spécialisée agit dans une logique de développement du pouvoir d'agir des personnes, d'empowerment, de participation citoyenne, qui considère la notion de « communauté de vie ».

- C'est permettre que tout ne dépende pas des pouvoirs publics,

- C'est donner la parole aux habitants,
- C'est soutenir des projets portés par les habitants, leur donner confiance pour qu'ils deviennent acteurs,
- C'est soutenir la prévention spécialisée, le partenariat entre acteurs du territoire, habitants, politiques et techniciens (conseil citoyen, groupement de jeunes, associations de quartier,...).

# V Projet de Fonctionnement et Projet Educatif

## 2018/2022

*« S'il importe de rendre visibles ses pratiques et de construire ses catégories d'action, il importe aussi de se demander pour qui on le fait. La mise en visibilité a toujours un destinataire. Et il y a toujours plusieurs façons de donner à voir son travail en fonction de qui le regarde »<sup>5</sup>*

Sur ce principe, un travail de réflexion préalable avec l'ensemble de l'équipe éducative a permis de définir un sens à l'action et donc un sens à l'évaluation. Le projet de fonctionnement et le projet éducatif en définissent les modalités pour les 5 années à venir.

L'ensemble des actions s'inscrivent dans les principes associatifs et les objectifs généraux suivants :

- Favoriser la rencontre avec le public jeunes et leurs familles et développer le lien social sur les territoires d'action,
- Etre un élément moteur et innovant de l'action sociale,
- Favoriser l'expression des habitants en soutenant et développant les initiatives collectives,
- Favoriser l'insertion sociale et éducative des jeunes par un lien permettant l'accompagnement individualisé.

Les modalités d'évaluation y sont précisées.

Le plan d'action défini pourra être soumis à des variables.

En effet, plusieurs raisons pourront impliquer un nécessaire réajustement de l'action menée:

- La volonté associative que le service de prévention spécialisée continue à être force de proposition et source d'innovation,
- Les précisions du schéma départemental,
- Le fait de tenir compte des évaluations annuelles,
- Le fait de tenir compte des recommandations (HAS, Mairies...).

Ainsi, une réunion de régulation annuelle sera mise en place au mois de juin. Elle permettra un réajustement de la feuille de route clairement identifiée par l'ensemble de l'équipe éducative.

---

<sup>5</sup> Le Goaziou, V, (2015). Eduquer dans la rue, politiques et interventions sociales. Presses de l'EHESP

Elle s'appuiera également sur le rapport d'activité annuel apportant un premier bilan concret sur les axes envisagés.

# PROJET DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

2018/2022

Améliorer la lisibilité de l'action

## OG 1 : DEFINIR LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE

OI 1 : Définir les modalités d'intervention en présence sociale

- Diagnostic de territoire

OI 2 : Définir les modalités d'intervention dans les 4 autres domaines

- Etat des lieux de la pratique

OI 3 : Définir les modalités de pose des congés

- \* Procédure

## OI 1 : DEFINIR LES MODALITES D'INTERVENTION EN PRESENCE SOCIALE

Objectifs opérationnels	Actions de juin à août 2018	Actions de septembre à décembre 2018
Réaliser un diagnostic sur les territoires d'intervention auprès de 60 personnes par les professionnels	Elaboration de la grille Validation de la grille Réalisation des sondages	
Analyser le diagnostic réalisé	Réaliser une synthèse des résultats par le CDS	
Définir les modalités retenues		Partager les informations en réunion d'équipe Prioriser les modalités Définir le temps à consacrer à la présence sociale
Intégrer les modalités au Projet de service		
Livrables	60 grilles de diagnostic remplies (15 par ville d'intervention)	Fiche récapitulative à intégrer au projet de service pour 2019
Indicateur d'évaluation	Nombre de grilles remplies Nombre d'éducateurs ayant participé Nombre de sondages réalisés Synthèse réalisée	Nombre de personnes présentes en réunion Participation orale des éducateurs Définition concrète des modalités d'intervention et du temps imparti

## OI 2 : DEFINIR LES AUTRES MODALITES D'ACTION

Objectifs opérationnels	Actions de juin à août 2018	Actions de septembre à décembre 2018
Définir les domaines d'intervention	<p>Lister les domaines d'intervention</p> <p>Vérifier la concordance entre ces domaines et le projet associatif/ les attendus départementaux</p> <p>Lister les points de dysfonctionnement relatifs aux domaines d'intervention en réunion d'équipe</p>	<p>Acter les résolutions de problème</p> <p>Maintenir un échange sur les dysfonctionnements</p> <p>Utiliser le référentiel pour l'élaboration du projet de service</p>
Livrables	Catalogue de l'ensemble des actions menées par l'équipe éducative (référentiel)	
Evaluation	Catalogue réalisé	Nombre de dysfonctionnements éludés

### OI 3 : DEFINIR LES MODALITES DE POSE DES CONGES

Objectifs opérationnels	Actions de juin à août 2018	Actions de septembre à décembre 2018
Redéfinir les modalités de pose des congés	Mener une réflexion sur la pose des congés Lister les problèmes liés à la pose des congés Décrypter l'usage de la pose des congés	Acter une nouvelle procédure de pose des congés
Livrables	Listing des problèmes	Nouvelle procédure de pose des congés
Évaluation	Nombre de problèmes Nombre de personnes sondées	Concertation DP Retours des professionnels

## OG 2 OPTIMISER LA FORMALISATION DANS LA PRATIQUE DES PROFESSIONNELS

### O1 1 : Organiser l'investissement des outils

- Permettre à chacun d'identifier les outils à investir dans la pratique

### O1 2 : Informatiser le recueil de données et la gestion des plannings

- Gagner du temps pour que les professionnels puissent se concentrer sur les missions.
- Rendre lisible l'action pour tous

## OI 1 : ORGANISER L'INVESTISSEMENT DES OUTILS

Objectifs opérationnels	Actions de juin à décembre 2018	2019
Prioriser et créer les outils nécessaires	Lister les outils existants Compter le nombre d'outils investis	
Réaliser des procédures pour l'utilisation des outils	Écrire les procédures d'utilisation des outils	
Communiquer sur les outils à utiliser	Acter les outils à utiliser Informer sur l'utilisation des outils	
Livrables	Liste des outils Catalogue des procédures	
Evaluation		

## OI 2 : OPTIMISER LE RECUEIL DE DONNÉES ET LA GESTION DES PLANNINGS

Objectifs opérationnels	Actions de juin à août 2018	Actions de septembre à décembre 2018
Informatiser les pratiques	Recueillir l'information auprès des équipes Rencontrer le responsable informatique avec la comptable et la Directrice Définir le cahier des charges S'assurer de la faisabilité financière	Valider le cahier des charges Mettre en place le logiciel Réaliser une phase de test
Développer une communication autour de l'informatisation	Réaliser le power-point de présentation au personnel	Réaliser une réunion de l'ensemble des personnels sur l'informatisation Réaliser une réunion spécifique avec l'équipe de prévention spécialisée
Accompagner l'équipe à ce changement de pratiques	Mobiliser un personnel ressource Réaliser un diagnostic sur l'investissement actuel des outils et le niveau des personnels en informatique	Réaliser une formation préalable sur la frappe en informatique (avant le 15 novembre) Réaliser une formation sur la présentation et la prise en main du logiciel (avant le 15 décembre) Mettre en place une phase test (avant le 1 <sup>er</sup> janvier)
Livrables	Diagnostic des niveaux en informatique	Le logiciel
Evaluation	Synthèse du diagnostic	Nombre de participants Prise de parole

## OG 3 : OPTIMISER LA COMMUNICATION

### OI 1 : Améliorer la communication interne

- Donner accès à l'ensemble de l'information nécessaire

### OI 2 : Améliorer la communication externe

- Être identifié sur une identité réelle auprès des partenaires et des publics

## OI 1 AMELIORER LA COMMUNICATION INTERNE

Objectifs opérationnels	Actions de juin à août 2018	Actions de septembre à décembre 2018
Accentuer la communication	Donner accès à de la documentation sur les enjeux de la prévention spécialisée	Organiser l'espace documentaire Définir les modalités de la communication en intégrant les fonctionnalités du logiciel
Livrables	Espace documentaire repéré	
Evaluation	Nombre de documents Facilité d'accès	

## OI 1 : AMELIORER LA COMMUNICATION EXTERNE

Objectifs opérationnels	Actions de juin à août 2018	Actions de septembre à décembre 2018
Accentuer la communication		Réaliser un état des lieux des pratiques de communication via le net au sein de l'association
Organiser et participer à des événements permettant de communiquer sur l'action menée	Établir une projection semestrielle	Participer au forum du 20 septembre Participer au forum des associations du 15 septembre Participer à l'action de sensibilisation du 3 septembre
Livrables	Plaquette réalisée	État des lieux
Evaluation	Nombre d'événement prévus sur le semestre	Nombre de plaquettes distribuées

## OI 1 : AMELIORER LA COMMUNICATION EXTERNE SUITE

Objectifs opérationnels	Actions de juin à août 2018	Actions de septembre à décembre 2018
Intégrer les publics dans la communication	Sensibiliser l'équipe à cet objectif Rencontrer le public Rencontrer les partenaires	Poser un temps de réunion pour initier la réflexion Mobiliser l'équipe pour entreprendre dans ce sens avec le public Rencontrer un collège partenaire pour partager sur cette idée
Livrables		réunions
Evaluation	Pistes envisageables	Nombre de partenaires rencontrés Réunions effectivement réalisées Émergence d'une idée Nombre de jeunes rencontrés

## Pistes d'évolutions pour 2019/2022

Organiser la  
communication sur le net  
(réseaux sociaux,  
nouveau site...)

Organiser la  
communication papier  
(nouveau logo, flyer...)

Réaliser un espace co-  
animé par le public et les  
éducateurs par le biais  
de youtube en  
partenariat

## Modalités de l'évaluation interne du fonctionnement

- Le logiciel de gestion des plannings et de recueil de données établit les évaluations quantitatives et qualitatives du travail réalisé par les équipes éducatives :
- Les éducateurs saisissent les informations comme énoncé dans le Projet Educatif du service
- Les responsables pilotent l'action et sont garants de la temporalité des évaluations

# PROJET ÉDUCATIF DU SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

2018/2022

Améliorer le vivre ensemble en étant force de proposition sur le territoire

- 1. Favoriser la rencontre avec le public jeunes et leurs familles et développer le lien social sur les territoires d'action**
- 2. Favoriser l'expression des habitants en soutenant et développant les initiatives collectives**
- 3. Favoriser l'insertion sociale et éducative des jeunes par un lien permettant l'accompagnement individualisé**
- 4. Favoriser l'innovation dans l'action sociale**

## 4 objectifs généraux

## 5 modalités d'action



## Présentation des actions en cours et de leurs modalités d'évaluation

Trois types d'actions principales se distinguent :

- Dans le cadre des actions relevant d'un appel à projet, le formalisme du projet, les objectifs et l'évaluation apparaissent dans le document contracté avec le financeur du projet ;
- Concernant les actions développées par ou avec des financeurs, les objectifs et l'évaluation sont co-définis. Les partenaires à l'origine de la demande réalisent le plus souvent l'évaluation de l'action pour laquelle ils ont sollicité le service ;
- Le service réalise également des actions de sa propre initiative se basant sur le diagnostic des éducateurs. Les objectifs doivent être en lien avec les attentes ou les problématiques des publics rencontrés ou accompagnés. Les modalités d'évaluation sont détaillées à la suite des objectifs.

Les actions en caractère gras sont portées par un éducateur référent au sein de l'association. Les actions définies pour chaque objectif seront revues annuellement. L'objectif catégorisé par « l'innovation » est volontairement limité au Promeneur du net pour cette première année. Effectivement, il s'agit d'un bouleversement de la pratique qu'il faudra évaluer afin de définir le volume horaire impacté. En outre, il est important que l'innovation soit alimentée chaque année car elle témoigne de la réactivité et de la créativité spécifique d'un service de prévention spécialisée.

**Favoriser la rencontre avec le public jeunes et leurs familles et développer le lien social sur les territoires d'action.**

- ❖ Diagnostic en marchant M&C
- ❖ Futsal
- ❖ Travail de rue sur les quartiers d'intervention
- ❖ CLSPD
- ❖ Réunion mairie
- ❖ Manifestations de la ville
- ❖ Forum santé Carvin (présentation schdong)
- ❖ Forum écologie nomie SIA
- ❖ Fête des voisins

## Favoriser l'expression des habitants en soutenant et développant les initiatives collectives

- ❖ Projet dames « du rêve à la réalité » soutien parentalité (séances culinaires, sportives...) contrat de ville (Politique Ville Etat)/sophrologie
- ❖ Projet département saynètes de la vie quotidienne
- ❖ Vacances familiales projet VACAF et vacances ouvertes
- ❖ Atelier parentalité : café des parents
- ❖ Actions parentalité collège Debussy
- ❖ Pêche en famille
- ❖ Actions mobilité
- ❖ Actions sport
- ❖ Actions musique
- ❖ Réunions conseil citoyen
- ❖ Conseil d'administration Collège Pasteur
- ❖ Séjours éducatifs ou de rupture
- ❖ Sorties ludiques
- ❖ Sorties culturelles
- ❖ Sorties sportives

## Favoriser l'insertion sociale et éducative des jeunes par un lien permettant l'accompagnement individualisé

- ❖ GPDS des villes d'intervention
- ❖ Travail de rue abords collèges sur les villes d'intervention
- ❖ **Projet estime de soi collèges**
- ❖ Sorties collèges
- ❖ CESC collèges
- ❖ Médiation par les pairs
- ❖ **Conseil d'administration du collège Rousseau**
- ❖ Atelier parentalité : café des parents
- ❖ Actions parentalité collège Debussy
- ❖ **Mesure de responsabilisation courrières**
- ❖ Actions Schdong au collège
- ❖ Prévention routière courrières
- ❖ Mesure de responsabilisation pour les jeunes avant exclusion (20 heures)

## **Favoriser l'insertion sociale et éducative des jeunes par un lien permettant l'accompagnement individualisé**

**Coordination du projet Accompagnement Scolaire en partenariat avec l'éducation nationale primaire et collège (relation avec les parents/projets d'éveil culturel chasse à l'œuf, déco des halls d'entrées)**

Réunion sur le décrochage scolaire Fabrik à projet

Atelier heure du midi

Cross du collège St Aubert de Libercourt

Convention (« mesure expulsion »)

Fête des parents d'élèves

Journée extra scolaire organisée par le collège

Fête de l'école

**ACI (ACcompagnement Individuel) : chaque éducateur accompagne entre 10 et 20 jeunes en suivi individualisé dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire**

## Favoriser l'innovation dans l'action sociale



### **Promeneur du net**

## Modalités de l'évaluation interne des actions menées

- Le logiciel de gestion des plannings et de recueil de données établit les évaluations quantitatives et qualitatives du travail réalisé par les équipes éducatives :
  - ✓ Les ACI sont répertoriés et chaque éducateur réalise une évaluation annuelle sur la base des actions menées
  - ✓ Les actions collectives sont également répertoriées et des commentaires qualitatifs les accompagnent
  - ✓ Une évaluation spécifique sera mise en place concernant certains dispositifs : promeneur du net, les séjours éducatifs ou de rupture, l'accompagnement scolaire

## CONCLUSION

---

Ce projet de service traduit la volonté associative de constituer une réponse la plus adaptée possible aux attentes du public des communes de Carvin, Courrières, Libercourt et Oignies.

La lisibilité de cette réponse ne doit plus, aujourd'hui, constituer un frein. La prévention spécialisée peut garder sa spécificité d'intervention tout en communiquant sur son action.

A chacun de rester convaincu, qu'à l'heure d'enjeux sociétaux majeurs, elle constitue une réponse au combien pertinente. Regroupant en son essence le concept d'empowerment. La posture et l'approche caractéristique donne désormais à voir une évaluation quantitative mais aussi, et surtout qualitative.

**ELEMENT DE DIAGNOSTIC SUR LES QUARTIERS D'INTERVENTION**

**Résultats Sondage auprès des habitants**

**RESULTATS DU SONDAGE SECTEUR LIBERCOURT : 14**

Age	Sexe		Nbre d'années sur le quartier	Situation professionnelle ou scolaire		Situation familiale	Adhères-vous à un club ou faites-vous partie d'une asso de la ville ?	
Age moyen : 28 ans	F : 7	<b>50 %</b>	Moy : 8,2	NON : 4 dont 2 MAF	<b>28 %</b>	PARENTS : 11/16 18/25	NON : 10	<b>71%</b>

		OUI	%	NON	%	
Connaissez-vous le service de prévention Rencontres et Loisirs ?		10	<b>71</b>			<u>NSPP :</u>
Avez-vous une vision claire des missions d'un service de prévention spécialisée ?		4	<b>28</b>	9		<u>Pas assez : 2</u>
Connaissez-vous les éducateurs/trices qui travaillent sur votre quartier ?		11	<b>78</b>			<u>Pas assez :</u>
Est-il important pour vous de savoir que les éducateurs du service de prévention passent du temps sur votre quartier ?		10	<b>71</b>			<u>NSPP :</u>
Jugez-vous ce temps de présence suffisant ?		6	<b>42</b>	2		<u>Pas assez : 5</u>
Sur quel plan souhaitez-vous que la présence du service de prévention agisse ?	Le dialogue	8	<b>57</b>			
	L'aide au niveau difficultés familiales	8	<b>57</b>			
	M'aider à être moins seul	3	<b>21</b>			
	M'aider à bouger	8	<b>57</b>			
	La mise en place d'évènements	8	<b>57</b>			
	L'animation	10	<b>71</b>			
	Autres : SCOL	2	<b>14</b>			
Comment percevez-vous le climat de votre quartier ?	Plutôt positif	8	<b>57</b>			
	Plutôt négatif	4				<i>Prob ou rien à faire</i>
Passez-vous beaucoup de temps dehors sur le quartier ?		8	<b>57</b>			<u>Après 17h : 7</u> <u>Avant 17h : 7</u>
Auriez-vous besoin que quelqu'un vous aide à entrer en relation avec un service spécifique si vous avez une difficulté ?			<b>35</b>	9		
Savez-vous qu'il sera possible de dialoguer sur le net avec un membre de l'équipe de prévention spécialisée ?			<b>35</b>	9		
Cela vous intéresse-t-il ?			<b>86</b>	2		

## RESULTATS DU SONDAGE SECTEUR CARVIN : 16

Age	Sexe		Nbre d'années sur le quartier	Situation professionnelle ou scolaire		Situation familiale	Adhérez-vous à un club ou faites-vous partie d'une asso de la ville ?	
Age moyen : 25 ans	F : 7	43 %	Moy : 8,6	NON : 7	43 %	PARENTS : 11/16 18/25	OUI : 4 NON : 12	75%

		OUI	%	NON	%	
Connaissez-vous le service de prévention Rencontres et Loisirs ?		11	69			<u>NSPP :</u>
Avez-vous une vision claire des missions d'un service de prévention spécialisée ?		5	31	6		<u>Pas assez : 5</u>
Connaissez-vous les éducateurs/trices qui travaillent sur votre quartier ?		10	63			<u>Pas assez :</u>
Est-il important pour vous de savoir que les éducateurs du service de prévention passent du temps sur votre quartier ?		10	63			<u>NSPP :</u>
Jugez-vous ce temps de présence suffisant ?		9	56			<u>Pas assez :</u>
Sur quel plan souhaitez-vous que la présence du service de prévention agisse ?	Le dialogue	9	56			
	L'aide au niveau difficultés familiales	9	56			
	M'aider à être moins seul	6	37.5			
	M'aider à bouger	10	63			
	La mise en place d'évènements	12	75			
	L'animation	15	93			
	Autres :					
Comment percevez-vous le climat de votre quartier ?	Plutôt positif	11	69			
	Plutôt négatif	2				
Passez-vous beaucoup de temps dehors sur le quartier ?		9	56			<u>Après 17h : 6</u> <u>Avant 17h :</u>
Auriez-vous besoin que quelqu'un vous aide à entrer en relation avec un service spécifique si vous avez une difficulté ?		7	43			
Savez-vous qu'il sera possible de dialoguer sur le net avec un membre de l'équipe de prévention spécialisée ?		4	25			
Cela vous intéresse-t-il ?		12	75			

## RESULTATS DU SONDAGE SECTEUR OIGNIES : 16

Age	Sexe		Nbre d'années sur le quartier	Situation professionnelle ou scolaire		Situation familiale	Adhérez-vous à un club ou faites-vous partie d'une asso de la ville ?	
Age moyen : 17 ans	F : 8	50 %	Moy : 5.8	NON : 3	23 %	PARENTS : 11/16 18/25	OUI : 4	25 %
	H : 8			dont 2 MAF			NON : 12	

		OUI	%	NON	%	
Connaissez-vous le service de prévention Rencontres et Loisirs ?		13	81			<u>NSPP :</u>
Avez-vous une vision claire des missions d'un service de prévention spécialisée ?		4	25	9		<u>Pas assez : 3</u>
Connaissez-vous les éducateurs/trices qui travaillent sur votre quartier ?		13	81			<u>Pas assez :</u>
Est-il important pour vous de savoir que les éducateurs du service de prévention passent du temps sur votre quartier ?		14	87			<u>NSPP :</u>
Jugez-vous ce temps de présence suffisant ?		12	75			<u>Pas assez :</u>
Sur quel plan souhaitez-vous que la présence du service de prévention agisse ?	Le dialogue	9	56			
	L'aide au niveau difficultés familiales	7	43			
	M'aider à être moins seul	7	43			
	M'aider à bouger	4	25			
	La mise en place d'évènements	6	37			
	L'animation	10	62			
	Autres :					
Comment percevez-vous le climat de votre quartier ?	Plutôt positif					
	Plutôt négatif	2	12			
Passez-vous beaucoup de temps dehors sur le quartier ?		5	31			<u>Après 17h : 2</u> <u>Avant 17h : 7</u>
Auriez-vous besoin que quelqu'un vous aide à entrer en relation avec un service spécifique si vous avez une difficulté ?		1	6			
Savez-vous qu'il sera possible de dialoguer sur le net avec un membre de l'équipe de prévention spécialisée ?		0				
Cela vous intéresse-t-il ?		10	62			

## RESULTATS DU SONDAGE SECTEUR COURRIERES : 14

Age	Sexe		Nbre d'années sur le quartier	Situation professionnelle ou scolaire		Situation familiale	Adhères-vous à un club ou faites-vous partie d'une asso de la ville ?	
Age moyen : 31 ans	F : 6	42 %	Moy 15.2	NON : 6	42 %	PARENTS : 11/16 18/25	OUI : 2	14 %
	H : 8			dont 1 MAF			NON :	
						OUI	%	NON %
						13	92	<u>NSPP :</u>
						8	57	<u>Pas assez :</u>
						14	100	<u>Pas assez :</u>
						13	92	<u>NSPP :</u>
						11	78	<u>Pas assez :</u>
Sur quel plan souhaitez-vous que la présence du service de prévention agisse ?	Le dialogue		13	92				
	L'aide au niveau difficultés familiales		11	78				
	M'aider à être moins seul		11	78				
	M'aider à bouger		10	71				
	La mise en place d'évènements		12	85				
	L'animation		11	78				
	Autres :							
Comment percevez-vous le climat de votre quartier ?	Plutôt positif							
	Plutôt négatif		6	42			<i>Bruit, manque d'animation</i>	
Passez-vous beaucoup de temps dehors sur le quartier ?						8	57	<u>Après 17h : 5</u> 35 % <u>Avant 17h :</u>
Auriez-vous besoin que quelqu'un vous aide à entrer en relation avec un service spécifique si vous avez une difficulté ?						4	28	
Savez-vous qu'il sera possible de dialoguer sur le net avec un membre de l'équipe de prévention spécialisée ?						2	14	
Cela vous intéresse-t-il ?						8	57	

## RESULTATS DU SONDAGE SECTEUR GENERAL

Age	Sexe		Nbre d'années sur le quartier	Situation professionnelle ou scolaire		Situation familiale	Adhérez-vous à un club ou faites-vous partie d'une asso de la ville ?	
Age moyen : 25 ans	F :	46.25 %	Moy 9.45	NON : 34		PARENTS : 11/16 18/25	OUI : 23 NON :	
						OUI	%	NON %
Connaissez-vous le service de prévention Rencontres et Loisirs ?							78.25	<u>NSPP :</u>
Avez-vous une vision claire des missions d'un service de prévention spécialisée ?							32.25	<u>Pas assez :</u>
Connaissez-vous les éducateurs/trices qui travaillent sur votre quartier ?							80	<u>Pas assez :</u>
Est-il important pour vous de savoir que les éducateurs du service de prévention passent du temps sur votre quartier ?							78.25	<u>NSPP :</u>
Jugez-vous ce temps de présence suffisant ?							62.75	<u>Pas assez :</u>
Sur quel plan souhaitez-vous que la présence du service de prévention agisse ?			Le dialogue				65.25	
			L'aide au niveau difficultés familiales				58.5	
			M'aider à être moins seul				44.9	
			M'aider à bouger				54	
			La mise en place d'évènements				63.5	
			L'animation				76	
			Autres :					
Comment percevez-vous le climat de votre quartier ?			Plutôt positif				68	
			Plutôt négatif					
Passez- vous beaucoup de temps dehors sur le quartier ?							50.25	<u>Après 17h :</u> <u>Avant 17h :</u>
Auriez-vous besoin que quelqu'un vous aide à entrer en relation avec un service spécifique si vous avez une difficulté ?							28	
Savez-vous qu'il sera possible de dialoguer sur le net avec un membre de l'équipe de prévention spécialisée ?							18.5	
Cela vous intéresse-t-il ?							70	

# Lexique des partenaires

<b>A.D.A.E.</b>	<b>Association Départementale d'Actions Educatives</b>
<b>A.P.E.</b>	<b>Association Parents d'Elèves</b>
<b>APSN</b>	<b>Association de Prévention Spécialisée du Nord</b>
<b>C.A.A.R.U.D.</b>	<b>Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de Risque pour l'usage de Drogues</b>
<b>C.A.H.C.</b>	<b>Communauté d'Agglomération Hénin Carvin</b>
<b>C.C.</b>	<b>Conseils Citoyens</b>
<b>C.C.A.S.</b>	<b>Centre Communal d'Action Sociale</b>
<b>CLLAJ</b>	<b>Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes</b>
<b>C.L.S.P.D.</b>	<b>Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance</b>
<b>C.M.P.</b>	<b>Centre Médico Psychologique</b>
<b>CNAPE</b>	<b>Comité National de la Protection de l'Enfant</b>
<b>C.N.L.A.P.S.</b>	<b>Comité Nationale de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée</b>
<b>CREAI</b>	<b>Centre Régional d'Etude, d'Actions et d'Informations</b>
<b>C.S.A.P.A.</b>	<b>Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention Addictive</b>
<b>D.D.C.S.</b>	<b>Direction Départementale de la Cohésion Sociale</b>
<b>D.D.J.S.C.S.</b>	<b>Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale</b>
<b>D.R.C.S.</b>	<b>Direction Régionale de la Cohésion Sociale</b>
<b>E2C</b>	<b>Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance</b>
<b>EPDEF</b>	<b>Etablissement Public de l'Enfance et de la Famille</b>
<b>FéDéCaf</b>	<b>Fédération Départementale de la Caisse D'allocations Familiales</b>
<b>M.D.A.</b>	<b>Maison Des Adolescents</b>
<b>M.D.S.</b>	<b>Maisons Départementales Solidarités</b>
<b>M.L.</b>	<b>Missions Locales</b>

<b>NEXEM</b>	<b>Organisation professionnelle des employeurs</b>
<b>PARTAJ</b>	<b>Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes</b>
<b>P.I.J.</b>	<b>Point Information Jeunesse</b>
<b>P.J.J.</b>	<b>Protection Judiciaire de la Jeunesse</b>
<b>P.R.E.</b>	<b>Programme de Réussite Educative</b>
<b>S.A.J.</b>	<b>Service Accueil de Jour</b>
<b>SNCF</b>	<b>Société Nationale des Chemins de Fer</b>
<b>S.Y.N.E.A.S.</b>	<b>SYnergie d'Employeurs Associatifs</b>
<b>U.R.I.O.P.S.S.</b>	<b>Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés, Sanitaires et sociaux</b>

